

Faut-il avoir congé le 1^{er} mai partout en Suisse? Le parlement fédéral en débat, alors qu'en matière de relâches, les employés ne sont pas égaux

FÉRIÉ OU PAS, LE 1^{ER} MAI?

MAUDE BONVIN

Travail ► Le 1^{er} mai pourrait bientôt rejoindre le rang de la fête nationale. Le 1^{er} août est le seul jour férié réglementé au niveau fédéral. Les cantons déterminent les autres journées de congé légales. La conseillère nationale verte, Léonore Porchet, veut changer la donne. Elle demande au parlement que la Fête du travail devienne également un jour off valable partout en Suisse.

Les syndicats, dont Syna, ont déjà formulé une telle requête par le passé. Pourquoi donc relancer la machine? «C'est le bon moment pour différentes raisons. En Suisse, nous travaillons beaucoup. Les besoins en repos croissent et les attaques contre les jours de congé, comme le dimanche, augmentent», répond Léonore Porchet, également vice-présidente de l'organisation syndicale Travail.Suisse. Le 1^{er} mai férié permet aussi de réfléchir plus largement sur le sens du travail et de mener cette discussion de manière collective, selon l'élue vaudoise. Elle rappelle que ce jour de relâche est menacé dans plusieurs pays, dont la France.

Traitement égal

Le 1^{er} mai est déjà férié dans une petite dizaine de cantons. En Suisse romande, c'est le cas pour Neuchâtel et le Jura. Certaines administrations, conventions collectives de travail (CCT) et entreprises accordent toutefois aux employés un jour ou un demi-jour de congé à cette date. Et pour les autres salariés qui souhaiteraient aller manifester le 1^{er} mai? «Le droit du travail est très clair. Si vous n'êtes pas au bureau, c'est une absence injustifiée et cela peut conduire à un avertissement», rétorque Léonore Porchet. Le 1^{er} mai ne rime pas avec droit de manifester. «Une absence individuelle au travail ne constitue pas une grève licite. On ne peut donc pas décider seul de débrayer ce jour-là», poursuit l'élue vaudoise. La grève est une mesure collective



Le 1^{er} mai est déjà férié dans une petite dizaine de cantons. En Suisse romande, c'est le cas pour Neuchâtel et le Jura. KEYSTONE

qui ne peut être envisagée qu'en dernier recours après l'échec de négociations ou de tentatives de médiation.

Avoir congé le 1^{er} mai dépend donc du bon vouloir de l'employeur pour les cas qui ne sont encadrés par aucune règle. Un patron peut refuser d'octroyer ce congé pour de justes motifs comme un surplus de tâches à effectuer.

Pour les syndicats, un 1^{er} mai férié dans toute la Suisse garan-

tirait une égalité de traitement et une plus grande clarté juridique, tant pour les salariés que pour les employeurs. «Une réglementation uniforme est particulièrement judicieuse dans un monde du travail de plus en plus mobile», arguent-ils.

Sur le dos des PME

Reste la question du coût de ce congé supplémentaire en matière de salaires. Il est estimé à environ 600 millions de

francs par an à charge des entreprises. Léonore Porchet balaise cet argument. Selon elle, il est tout à fait supportable d'octroyer ce temps de repos à tous les employés. Elle-même se trouve à la tête d'une petite structure, proche d'une PME. Il s'agit de BDFIL, une association qui compte cinq salariés. «Il est tout à fait possible pour nous d'assumer ce jour férié de plus», déclare la conseillère nationale.

Le conseiller aux Etats du centre, Fabio Regazzi, ne voit lui pas la nécessité d'intervenir. «Je rappelle les principes du fédéralisme. C'est une décision à laisser aux cantons», lance-t-il. Celui qui préside aussi l'Union suisse des arts et métiers (Usam) fait remarquer qu'une absence dans une PME peut être compliquée à compenser. «Si un jour férié tombe un jeudi, beaucoup de travailleurs prennent également congé le vendredi. Cela

peut être difficile à gérer dans les petites entreprises», souligne-t-il. Et de rappeler que son canton, le Tessin, est le grand champion, avec une quinzaine de jours de congé légaux par an. Le Jura en compte 13, contre 9 pour Genève, Vaud, le Valais et Fribourg. Au sein du canton noir et blanc, les dates varient entre sa partie protestante et catholique. Les Neuchâtelois (7) sont moins bien lotis.



«Il est tout à fait possible pour nous d'assumer ce jour férié de plus» Léonore Porchet

En comparaison internationale, l'Italie dénombre 11 jours fériés, tout comme la France. L'Allemagne en est à 9. Ces trois pays donnent congé à leurs salariés le 1^{er} mai.

En matière de jours fériés, c'est la loi sur le travail qui fait foi dans le secteur privé. «Ces journées sont assimilées à un dimanche», indique l'avocate spécialisée en droit du travail, Valérie Debernardi. De manière générale, le travail du dimanche donne droit à une majoration de salaire et/ou une compensation en temps libre. Certaines catégories professionnelles comme les agriculteurs et les employés domestiques échappent toutefois à la loi sur le travail. Cette législation s'applique essentiellement à l'industrie et à l'artisanat.

LA LIBERTÉ

DE MULTIPLES ÉCHECS SOUS LA COUPOLE FÉDÉRALE

C'est en 1993 que les Suisses ont accepté d'inscrire le 1^{er} août comme jour férié national dans la loi fédérale. Depuis, toutes les tentatives pour avoir une deuxième journée de ce type ont échoué.

En 2023, le Conseil national a accepté d'octroyer aux employés un jour de congé supplémentaire pour célébrer la démocratie et la Constitution de 1848. La proposition a toutefois été renvoyée aux oubliettes par le Conseil des Etats. Il y a près de dix ans, l'idée d'un jour férié national pour célébrer l'instauration du droit de vote des

femmes en 1971 a aussi été balayée par les parlementaires fédéraux.

Le gouvernement s'est toujours opposé à de telles initiatives pour des questions de coût économique. En 2017, il estimait que l'importance du suffrage féminin était «suffisamment reconnue» par la population et qu'il n'était donc pas nécessaire de répondre favorablement à la demande de la conseillère nationale verte, Aline Trede, au sujet d'un férié pour fêter le droit de vote des femmes. MBO

LE TEMPS PARTIEL COMME MODE DE VIE

Les Suisses, des bosseurs? En comparaison de nos voisins, nous travaillons effectivement davantage. Par habitant, la population helvétique besogne environ 940 heures par an. Dans l'Hexagone, ce nombre se situe à 666 heures, une donnée qui place le pays en queue de peloton européen. L'Allemagne (724 heures), l'Espagne (731) et l'Italie (767) dépassent ce seuil.

Ces résultats sont toutefois à prendre avec des pincettes puisqu'ils ne prennent pas en considération la structure démographique des pays. La France compte, par exemple, un plus grand nombre d'enfants, d'étudiants et de retraités qu'ailleurs en Europe. Et cet indicateur ne mesure pas la productivité au travail. A ce sujet, la Suisse se hisse à la 14^e place des pays européens les plus productifs, derrière Malte mais devant la Suède.

La tendance est à la baisse au niveau des heures travaillées sur sol helvétique, du fait de la progression du temps partiel. Plus d'un tiers des employés du pays optent pour cette forme d'activité. «En la matière, nous sommes les vice-champions d'Europe», indique le directeur romand de l'Union patronale suisse (UPS), Marco Taddei. Le responsable romand appelle toutefois à distinguer le temps partiel subi de celui qui est choisi. Ainsi 261 000 salariés souhaiteraient augmenter leur pourcentage en Suisse.

Les motivations pour travailler moins différent, elles, selon l'âge. Chez les jeunes, la formation initiale et continue en constitue la principale raison. «Entre 30 et 40 ans, c'est l'arrivée d'un enfant qui prédispose à diminuer son activité professionnelle surtout auprès

Dès 50 ans, le temps partiel voulu augmente

des femmes», ajoute Marco Taddei. A partir de 30 ans environ, la diminution du temps de travail des femmes est marquée. Ce décalage d'avec les hommes persiste sur toute la carrière des femmes. «Il est aussi plus difficile de retrouver le même niveau hiérarchique qu'avant l'arrivée d'un enfant. C'est la pénalisation de la maternité», déplore le directeur romand.

Dès 50 ans, le temps partiel voulu augmente. Il est même plus marqué qu'auprès des jeunes, selon une étude de l'UPS. «Logiquement, le salaire est plus élevé qu'à 25 ans», déclare Marco Taddei. Les quinquas pourraient donc davantage se permettre financièrement de travailler moins que les autres catégories de la population. «Nous tordons ainsi le cou à ce cliché générationnel qui voudrait que la jeunesse privilégie le temps partiel

par confort», poursuit le responsable romand. Dans la tranche d'âge des 60 à 64 ans, près d'une personne active sur six a réduit son taux d'activité de son plein gré.

Cette génération à temps partiel représente un potentiel de 86 000 postes supplémentaires. L'UPS a calculé que cela équivaut à 8 milliards de francs de masse salariale en moins. «Je ne veux pas émettre de jugement de valeur. C'est un choix de vie que je respecte. D'un point de vue purement économique cependant, ce sont des milliards en moins», commente Marco Taddei. L'association patronale estime que les finances publiques et les assurances sociales perdent ainsi entre 2 et 3 milliards de francs de recettes fiscales et de cotisations chaque année.

MBO/LIB